



LE CONSERVATOIRE de Versailles

2011 - 2012
www.versaillesgrandparc.fr

**Conservatoire
à Rayonnement Régional de Versailles**
24 rue de la Chancellerie - 78 000 Versailles
Tél. 01 39 50 24 53 - Fax 01 39 51 26 81
conservatoire.versailles@grandparc.fr
www.conservatoire.versailles.eu
www.versaillesgrandparc.fr



Le Conservatoire de Versailles est enregistré* au titre de ses activités de formation professionnelle sous le numéro 11 78 80671 78 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Il peut permettre à certains élèves de bénéficier d'une prise en charge par leur employeur au titre de la formation professionnelle continue.

*Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Crédits Photos : Versailles Grand Parc et Ville de Versailles

Édition 2011-2012 - Photos droits réservés.
Conception : Stratégies Durables
Réalisation : Versailles Grand Parc



**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT
RÉGIONAL DE VERSAILLES**

avec le soutien de




→ VIE ARTISTIQUE

→ ENSEIGNEMENTS



→ RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES



The Regional Conservatoire of Versailles is located in the Hotel de la Chancellerie opposite the Palace of Versailles. It was built in 1670.

The Conservatoire was a National music school from 1956, and became on January 8th, 1971, the National Conservatoire of the Region after an agreement with the Ministry of Culture.

Today, the Regional Conservatoire is a territorial institution of art education and is administered by the Community Agglomeration of « Versailles Grand Parc ». The State guarantees the organisation and the quality of the studies proposed as well as the high level of recruitment of its teachers. By their grants, the Regional Direction for Cultural Affairs and the General Council of Yvelines contribute to its performance and to its influence.

Structured in three departments - music, dance and drama – the first mission of the Conservatoire is to allow everybody to practice Art. It provides in-depth, rich and open artistic studies, and facilitates the sharing with other artists, with a varied public and with the professional world.

Every year, 90 teachers, most of them famous concert performers, teach more than 1400 pupils, amateurs and future professionals. Twenty-five percent of them benefits from specially programmed schedules allowing them to follow musical or choreographic studies at the same time as their general studies.

The high-level of education allows the Conservatoire to welcome students of Versailles Grand Parc, France, Europe and other continents.

EDITO

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles est installé dans l'Hôtel de la Chancellerie, bâtiment construit en 1670 et situé en face du Château de Versailles.

École nationale de musique en 1956, il devient Conservatoire National de Région le 8 janvier 1971 par convention avec le Ministère de la Culture.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional est aujourd'hui un établissement territorial d'enseignement artistique administré par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. L'État est garant de l'organisation et de la qualité des études proposées ainsi que du haut niveau de recrutement de ses enseignants. Par leur aide financière, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et le Conseil général des Yvelines contribuent à son fonctionnement et à son rayonnement.

Structuré en trois départements – musique, danse et art dramatique – le Conservatoire se donne pour mission première de permettre à tous d'accéder à l'art. Il offre des parcours artistiques approfondis, riches et ouverts, favorisant le partage avec d'autres artistes, des publics variés et le monde professionnel.

Quatre-vingt-dix professeurs, pour la plupart concertistes de renom, forment chaque année près de 1400 élèves, amateurs et futurs professionnels. Un quart d'entre eux bénéficie d'horaires aménagés leur permettant de suivre des études musicales ou chorégraphiques parallèlement à leurs études générales.

Le haut niveau d'enseignement dispensé permet au Conservatoire d'accueillir des élèves de Versailles, des autres communes de Versailles Grand Parc, de l'hexagone, d'Europe et des autres continents.

François de Mazières
Président de la Communauté d'Agglomération
Versailles Grand Parc

Patrick Confetti
Vice-président
délégué à la Culture



SOMMAIRE

LES ENSEIGNEMENTS

L'équipe pédagogique	6
- Formation musicale et Culture	6
- Instruments et Chant	6
- Pratiques musicales collectives	7
- Musique ancienne	7
- Jazz	7
- Danse	7
- Art dramatique	7
Les études musicales	8
L'enseignement supérieur	12
Les études chorégraphiques	16
Les études théâtrales	19
Tableaux des cursus	21
Les classes à horaires aménagés	24
Les enseignements hors cursus	25

LA VIE ARTISTIQUE

Rendez-vous réguliers	26
Saison culturelle	27
Hors les murs	27
Master-classes	27
Le Conservatoire s'invite au théâtre	28

LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Admissions	29
Limites d'âges	29
Tarifs et conditions financières	30
Inscriptions	32
Organisation et règlements	33
Sécurité sociale	34
Bourses d'études	34
L'APEC	34
Les partenaires	34
Accès	35

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

FORMATION MUSICALE ET CULTURE

Formation musicale : Jean-Pascal Bouard, Véronique Desloges, Cécile Fontaine, Valérie Josse, Huong Giang Ngo et recrutement en cours

Analyse musicale : Christophe Maudot

Écriture et Harmonie : Jean-Baptiste Robin

Histoire de la musique : Gilles Thieblot

Atelier pédagogique : Valérie Josse et Françoise de Maubus

Interventions en milieu scolaire : Huong Giang Ngo

INSTRUMENTS ET CHANT

Bois

Flûte traversière : Christel Rayneau, Jean-Michel Varache, Élisabeth Dutrieux, Marjorie Missmer

Hautbois : Pascal Saumon, Isabelle Gratius

Clarinete : Philippe Cuper, Manuel Metzger, Dalia Levi-Minzi,

Basson : Alexandre Ouzounoff

Saxophone : Vincent David

Cuivres

Cor : Gilles Mahaud

Trompette : Christian Pollin, Élisabeth Nouaille-Degorce

Trombone : Joël Vaisse

Tuba : David Zambon

Cordes

Violon : Patrick Bismuth, Alexandre Brussilovsky, Saskia Lethiec, Igor Volochine, Jezdimir Vujicic, Nicolas Dupin, François Feuillet, Françoise Lauras, Marie-Noëlle Stefanica

Alto : Jacques Borsarello, Laurence Verdier

Violoncelle : Ophélie Gaillard, Barbara Marcinkowska, Marie-Perig Baron

Contrebasse : Sylvain Le Provost

Instruments polyphoniques

Piano : François Chaplin, Edda Erlendsdottir, Michaël Guido, Pascal Romano, Francis Vidil, Catherine Chevalier, Christine Pagès-Heinrich

Accompagnement : Christine Rouault, Caroline Esposito

Pianistes accompagnateurs : Caroline Esposito, Iliyan Markov, Laurent Porcher, Damien Argentieri

Orgue : Jean-Baptiste Robin

Percussion : Mei Li Chuang, Pascal Pons, Lionel Postollec

Harpe : Françoise de Maubus, Muriel Kopff-Verité

Guitare : Christian Chanel, Marie Chanel

Chant

Chant : Gaël de Kerret

Formation musicale chanteur : Paul de Plinval

Accompagnement : Gianni Gambardella

PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES

Chœurs : Valérie Josse, Huong Giang Ngo, Paul de Plinval

Orchestres : François Feuillet, Bernard Le Monnier, Philippe Cuper, Manuel Metzger, David Zambon

Big Band : Sylvain Beuf

Atelier de musique contemporaine : Chefs invités

Musique de chambre : Jean-François Gonzalès

Improvisation : Francis Vidil

Consort de flûtes à bec : Pierre Boragno

Ensemble de guitares : Marie Chanel

Bande de hautbois/bassons : Pascal Saumon, Alexandre Ouzounoff

Chœur de clarinettes : Philippe Cuper

Ensemble de saxophones : Vincent David

Grand Ensemble de cuivres : Gilles Mahaud, Christian Pollin, Joël Vaisse

Ensembles de percussions : Pascal Pons

MUSIQUE ANCIENNE

Les enseignements de ce département sont coordonnés avec ceux du Conservatoire de la Vallée de Chevreuse et donnent lieu à des productions artistiques menées en partenariat avec le Centre de Musique Baroque de Versailles et le Pôle supérieur d'enseignement artistique de Paris Boulogne-Billancourt.

Flûte à bec : Pierre Boragno, Florence Bonet, Claire Vandenbroucq

Clavecin : Blandine Rannou, Maija Massinen

Violon baroque : Patrick Bismuth

Luth et théorbe : Benjamin Perrot

Viole de gambe : Emmanuelle Guigues

Violoncelle baroque : Ophélie Gaillard

Basse continue : Maija Massinen

JAZZ

Coordinateur : Sylvain Beuf

Piano jazz : Damien Argentieri

Batterie jazz : Frédéric Delestré

Contrebasse jazz : Jean Bardy

Arrangement, saxophone et ateliers : Sylvain Beuf

DANSE

Danse classique : Corine Tristan, Lya Karen-Bachelard, Fiona Danckwerts

Danse contemporaine : Véronique Gémmin-Bataille

Formation musicale du danseur : Philippe Goehrs, Iliyan Markov

ART DRAMATIQUE

Jean-Daniel Laval et recrutement en cours

LES ÉTUDES MUSICALES

LE CYCLE INITIAL MUSIQUE

L'objectif du Cycle initial musique est de préparer les enfants à l'étude et à la pratique des disciplines musicales. Ce cycle est proposé, à l'issue d'un test, aux enfants âgés de 6 à 7 ans et résidents de Versailles Grand Parc.

Il comporte deux cours hebdomadaires de 45 minutes :

- une initiation musicale reposant sur le développement sensoriel et l'apprentissage des premiers éléments du langage musical
- une pratique du chant choral.

Au terme de la première année, sur la base du contrôle continu réalisé par les enseignants et des vœux exprimés par la famille, l'élève peut intégrer le 1^{er} cycle musique incluant une année probatoire instrumentale.

LE 1^{ER} CYCLE « MUSIQUE » (1C)

L'objectif de ce cycle est de donner au jeune musicien des bases saines lui permettant d'envisager un large champ de pratique musicale et la poursuite d'études complémentaires visant à consolider son autonomie.

Le 1^{er} cycle se parcourt en deux phases : 1^{er} cycle « A » d'une durée de 3 ans et 1^{er} cycle « B » d'une durée de 2 ans.

Les enseignements en 1^{er} cycle comportent :

- un cours de formation musicale ;
- une pratique du chant choral ;
- un cours d'instrument.

Une évaluation continue est réalisée par les enseignants. Le passage du 1^{er} cycle « A » au 1^{er} cycle « B », et du 1^{er} cycle au 2^e cycle s'effectue sur examen.



LE 2^E CYCLE « MUSIQUE » (2C)

L'objectif du 2^e cycle est de compléter les études et apprentissages menés en 1^{er} cycle, de donner au jeune musicien des références artistiques et une autonomie favorisant une pratique musicale lui permettant d'envisager de prolonger ses études soit dans une finalité amateur, soit dans une orientation professionnelle. Le 2^e cycle se parcourt en 3 ans.

Les enseignements en 2^e cycle comportent :

- un cours de formation musicale ;
- une pratique du chant choral ;
- un cours d'instrument ;
- une pratique musicale collective.

Une évaluation continue est réalisée par les enseignants. A la fin du cycle, un Brevet de 2^e cycle est décerné à l'élève, sur examen et sur la base du contrôle continu réalisé sur la durée des études. L'examen porte sur les disciplines instrumentales et de formation musicale. Le Brevet de 2^e cycle fait apparaître les attestations de pratiques musicales collectives suivies par l'élève.

L'élève peut ensuite poursuivre ses études en 3^e cycle, en « hors cursus » (cf. ateliers musicaux) ou bien intégrer un atelier de pratique artistique. Il peut également poursuivre dans une voie d'orientation professionnelle. Celle-ci suppose la réussite à un examen d'entrée dans le Cycle d'Orientation Professionnelle, précédé ou non d'une ou deux années de préparation.

LE 3^E CYCLE « MUSIQUE » (3C)

L'objectif du 3^e cycle est de compléter les études et apprentissages menés en 2^e cycle, de clore un parcours permettant d'envisager la pratique musicale « en amateur » dans les conditions les plus favorables.

Le 3^e cycle se parcourt en 2 ans.

Les enseignements en 3^e cycle comportent :

- un cours d'instrument ;
- une pratique d'orchestre et/ou de chant choral.

À la fin du cycle, un Certificat de 3^e cycle est décerné à l'élève, sur examen et sur la base du contrôle continu réalisé sur la durée des études. L'examen porte sur la discipline instrumentale et vérifie l'aptitude de l'élève à maîtriser un répertoire instrumental de soliste et de chambriste. Le certificat de 3^e cycle fait apparaître les attestations de pratique musicale collectives suivies par l'élève.

LE 2^E CYCLE « MUSIQUE » PRÉPARATOIRE AU CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (2CS)

L'objectif de ce cycle est de compléter les études et apprentissages menés en 2^e cycle, de vérifier les aptitudes et la motivation de l'élève pour une orientation professionnelle.

Le 2CS se parcourt en une année, renouvelable sur proposition du professeur de la discipline instrumentale.

Les enseignements de ce cycle comportent :

- un cours de formation musicale dans le degré immédiatement supérieur à celui suivi l'année précédente ;
- une pratique du chant choral ;
- un cours d'instrument ;
- une pratique musicale collective.

La poursuite dans une voie d'orientation professionnelle suppose la réussite à l'examen d'entrée dans le Cycle d'Orientation Professionnelle.



LE CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE MUSIQUE

A titre transitoire, et dans l'attente de la signature d'une convention entre la Région Ile-de-France et les autres collectivités locales pour la mise en place d'un Cycle d'Orientation Professionnelle (CEPI en préfiguration) et du Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), le Conservatoire de Versailles organise un cycle d'enseignement se concluant par un Diplôme d'Études Musicales (DEM), destiné aux jeunes musiciens envisageant de donner une orientation professionnelle à leurs études artistiques. La structure des enseignements dispensés dans ce cadre repose sur les bases du décret ministériel n° 2005-675 du 16 juin 2005 et de son arrêté d'application.

Les enseignements sont répartis en trois modules – dont le détail, propre à chaque département pédagogique est précisé par un livret édité en début d'année scolaire – auxquels s'ajoute une unité d'enseignement optionnelle. L'ensemble de la formation représente 750 heures de cours ou de travaux dirigés. Un projet personnel peut, à la demande de l'étudiant, compléter les enseignements du cycle. Les unités d'enseignement sont dispensées sous forme de cours hebdomadaires ou de sessions dont le calendrier est défini à chaque rentrée.

Des partenaires institutionnels ou privés, conventionnés avec le Conservatoire peuvent être associés à cette démarche éducative.

Ces unités d'enseignement donnent lieu à une évaluation continue et à une validation terminale reposant, selon les cas, sur l'assiduité de l'étudiant aux cours, sur sa participation à des prestations publiques et/ou sur sa prestation devant jury lors d'un examen terminal. Au terme du cycle, un Diplôme d'Études Musicales (DEM) est délivré par le Conservatoire sur la base des unités de valeur obtenues par l'étudiant.

LE CYCLE DE PERFECTIONNEMENT « MUSIQUE »

Cette formation vient en complément de celle dispensée dans le cadre du Cycle d'Orientation Professionnelle. Elle s'adresse aux jeunes musiciens s'étant engagés dans un processus d'orientation professionnelle et ayant obtenu préalablement un DEM décerné par un établissement public français d'enseignement artistique ou tout autre diplôme équivalent décerné par un établissement privé ou étranger.

Le cycle de perfectionnement représente une formation sur une ou deux années. Un certain nombre de prestations publiques est exigé de l'étudiant.

Au terme de ce cycle, un Prix de perfectionnement est décerné à l'étudiant.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LICENCE MUSIQUE ANCIENNE ET MONDE CONTEMPORAIN

Cette licence s'inscrit dans le schéma européen des diplômes de l'enseignement supérieur, le LMD (licence, master, doctorat).

L'admission se fait sur concours (Baccalauréat et Diplôme d'études musicales DEM exigés).

Cette licence est délivrée par l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines au titre du partenariat établi entre l'Université, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Vallée de Chevreuse.

Le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne Billancourt et le Centre de Musique Baroque de Versailles sont également associés aux enseignements.

Les enseignements représentent 1350 heures de formation réparties sur 3 années universitaires.

Le programme associe pratique artistique de haut niveau et vaste culture humaniste.

Le répertoire musical baroque des XVII^e et XVIII^e siècles fera l'objet d'une attention prépondérante. Toutefois, l'étude portera sur d'autres périodes de l'histoire de la musique, de la pensée et des arts ainsi que sur le contexte politique, économique et social de ces époques.

Spécificités de la formation :

Il sera proposé aux étudiants-musiciens de :

- perfectionner leur pratique instrumentale à partir de répertoires médiévaux jusqu'aux œuvres de compositeurs contemporains ;
- s'approprier les traités d'interprétation instrumentale et de composition musicale disponibles ;
- élargir le champ de leurs connaissances et de leurs pratiques musicales, notamment au sein d'ateliers divers ;
- produire des programmes musicaux sur des scènes professionnelles de diffusion artistique ;
- approfondir leurs connaissances dans le domaine de l'histoire des sociétés humaines, de l'histoire des idées, de la littérature, des arts en général et de la musique en particulier ;
- pratiquer les principales langues européennes, une priorité étant accordée à l'anglais musicologique ;
- découvrir les ressorts de l'activité économique, les règles fondamentales du droit et l'activité des institutions culturelles contemporaines où s'inscrira leur avenir professionnel.

Compétences développées :

- culture humaniste ;
- technicité instrumentale ou vocale dans le domaine des musiques anciennes ;
- ouverture à d'autres esthétiques et à d'autres arts ;
- connaissance éclairée du monde contemporain ;
- capacité à exercer leur art dans les circuits professionnels de diffusion ;
- aptitude à prolonger leurs études au niveau « Master ».

Perspectives professionnelles :

- musicien professionnel, spécialiste dans le domaine des musiques anciennes ;
- musicien interprète, soliste ou membre d'un orchestre ;
- enseignant chercheur ;
- médiateur culturel, spécialiste dans le domaine des musiques anciennes.



THE HIGHER EDUCATION PROGRAMME

BAROQUE MUSIC AND CONTEMPORARY WORLD DEGREE

This Bachelor's degree is in line with the European plan of higher education diplomas (Bachelor's degree, Master's degree, doctorate).

The admission is made on examination (High school diploma and Diploma of musical studies required).

The admission is delivered by the University of Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, in accordance with the partnership established between the University, the Regional Conservatoire of Versailles and the Departemental Conservatoire of Vallée de Chevreuse.

The Paris Boulogne-Billancourt higher education center and the Center of Baroque Music of Versailles are also associated with our school.

The Conservatory provides 3 years of higher education in music and drama (1350 hours).

The program includes high-level artistic practice and vast humanist culture.

The baroque repertoire of the XVIIth and XVIIIth centuries will constitute the greater part of the program. However, the study will also deal with other periods of the Music, Thinking and Art, as well as with political, economic and social context of these periods.

Specificities of the program:

The students will be offered to:

- improve their instrumental practice, from medieval repertoires to contemporary music;
- broaden their knowledge and their musical practices, in particular within diverse workshops;
- perform musical shows on professional stages;
- widen their knowledge in the field of the history of human societies, of the history of ideas, of literature, of arts in general and music in particular;
- speak the main European languages, emphasizing musicological English;
- discover the basis of the economic activity, the fundamental rules of right and the activity of the contemporary cultural institutions that may accompany their future careers.

Developed skills:

- humanist culture;
- instrumental or vocal techniques in the field of early music;
- initiation to other aesthetics and to other arts;
- high knowledge of the contemporary world;
- capacity to exercise their art in the professional world;
- capacity to prolong their studies and reach the Master's degree.

Career perspectives:

- professional musician, specialist in the field of early music;
- musician interpreter, as a soloist or as part of an orchestra;
- teacher (teaching and research);
- cultural mediator, specialist in the field of early music.



LES ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

INITIATION DANSE

L'objectif de l'initiation danse est de sensibiliser les jeunes enfants à leur propre corps et de les préparer à la pratique ultérieure des disciplines chorégraphiques. Ce cycle est proposé, à l'issue d'un test, aux enfants âgés de 6 et 7 ans et résidents de Versailles Grand Parc.

Au terme de la première année, sur la base du contrôle continu réalisé par les enseignants et des vœux exprimés par la famille, l'élève peut intégrer le 1^{er} cycle danse.

LE 1^{ER} CYCLE « DANSE » (1C)

L'objectif de ce cycle est de donner au jeune danseur les bases saines (acquisition du schéma corporel, sensibilisation à l'espace et à la musique, fondements de la technique chorégraphique) lui permettant d'envisager une pratique aisée de la danse. Le 1^{er} cycle se parcourt en 3 ans minimum.

Les enseignements en 1^{er} cycle comportent :

- une pratique du chant choral ;
- un ou plusieurs cours de danse classique ;
- une découverte du langage contemporain (3^e année).

Le passage du 1^{er} cycle au 2^e cycle s'effectue sur examen.



LE 2^E CYCLE « DANSE » (2C)

L'objectif du 2^e cycle est de compléter les études et apprentissages menés en 1^{er} cycle, de donner au jeune danseur des références artistiques et une autonomie favorisant une pratique de la danse lui permettant d'envisager de prolonger ses études soit dans une finalité amateur, soit dans une orientation professionnelle. Le deuxième cycle se parcourt en 3 ans minimum.

Les enseignements en 2^e cycle comportent :

- des cours de danse dans la dominante classique ou contemporaine ;
- un cours de danse complémentaire ;
- une pratique du chant choral ;
- un cours de formation musicale pour danseurs (à partir de la 2^e année, dès la 1^{ère} année pour les Classes à Horaires Aménagés).

Le passage en 3^e cycle s'effectue sur examen. L'élève peut également poursuivre dans une voie d'orientation professionnelle. Celle-ci suppose la réussite à un examen d'entrée dans le Cycle d'Orientation Professionnelle.

LE 3^E CYCLE « DANSE » (3C)

L'objectif du 3^e cycle est de compléter les études et apprentissages menés en 2^e cycle, de clore un parcours permettant d'envisager la pratique de la danse « en amateur » dans les conditions les plus favorables. Le 3^e cycle se parcourt en 2 ans minimum.

Les enseignements en 3^e cycle comportent :

- des cours de danse classique ;
- un cours de danse contemporaine ;
- un cours de formation musicale pour danseurs ;
- des sessions de culture chorégraphique.

À la fin du cycle, un Certificat de 3^e cycle est décerné à l'élève, sur examen. L'élève peut également poursuivre dans une voie d'orientation professionnelle. Celle-ci suppose la réussite à un examen d'entrée dans le Cycle d'Orientation Professionnelle.

LE CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANSE

À titre transitoire, et dans l'attente de la signature d'une convention entre la Région Ile-de-France et les autres collectivités locales pour la mise en place d'un Cycle d'Orientation Professionnelle (CEPI en préfiguration) et du Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), le Conservatoire de Versailles organise un cycle d'enseignement se concluant par un Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC), destiné aux jeunes danseurs envisageant donner une orientation professionnelle à leurs études artistiques.

La structure des enseignements dispensés dans ce cadre repose sur les dispositions du décret ministériel n° 2005-675 du 16 juin 2005 et sur le schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la Culture et de la Communication (mars 2004).

Des partenaires institutionnels ou privés, conventionnés avec le Conservatoire peuvent être associés à cette démarche éducative.

Le Cycle d'Orientation Professionnelle « danse » est proposé dans les dominantes « classique » et « contemporaine » dans le cadre d'une scolarité à Horaires Aménagés. Les enseignements en Cycle d'Orientation Professionnelle « danse » comportent :

- 4 cours de danse dans la discipline chorégraphique principale ;
- 2 cours de danse dans la discipline chorégraphique complémentaire ;
- un cours de formation et de culture musicale pour danseurs ;
- des cours de culture chorégraphique (notation, analyse fonctionnelle du mouvement dansé, histoire de la danse, anatomie-physiologie...).

L'ensemble de la formation représente 1024 heures de cours ou de travaux dirigés. Les unités d'enseignement sont dispensées sous forme de cours hebdomadaires ou de sessions dont le calendrier est défini à chaque rentrée.

Au terme du cycle, un Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) est délivré par le Conservatoire sur la base des unités de valeur obtenues par l'étudiant.



LES ÉTUDES THÉÂTRALES

Le Conservatoire de Versailles prend en charge la formation des jeunes adultes déjà sensibilisés à l'art du théâtre.

LE 2^E CYCLE « ART DRAMATIQUE » (2C)

Ce cycle s'adresse aux jeunes gens à partir de 16 ans. La durée du cycle est de 1 à 2 ans, à raison de 3 à 6 heures hebdomadaires de cours ou de travaux dirigés.

Les enseignements en 2^e cycle ont pour objectif de poser les bases de l'art théâtral à travers des enseignements visant à l'acquisition d'une aisance corporelle et vocale, la pratique du jeu théâtral par l'improvisation et l'appropriation de textes du répertoire, la construction d'une culture théâtrale, l'exploration de divers modes d'expression artistique, musicale notamment.

Au terme du 2^e cycle, sur la base du contrôle continu assuré par les enseignants et sur présentation de travaux devant l'équipe pédagogique et/ou en public, l'élève peut poursuivre en 3^e cycle.

LE 3^E CYCLE « ART DRAMATIQUE » (3C)

Ce cycle s'adresse aux jeunes gens à partir de 17 ans. La durée du cycle est de 2 à 3 ans, à raison de 6 à 12 heures hebdomadaires de cours ou de travaux dirigés.

Les enseignements en 3^e cycle ont pour objectif de consolider les bases de l'art théâtral telles que posées en 2^e cycle, le développement de l'aisance corporelle et vocale, la construction du travail d'interprétation, l'approfondissement de la culture théâtrale, la pratique de divers modes d'expression artistique.

À la fin du cycle, un Certificat d'Études Théâtrales (CET) est décerné à l'élève, sur examen.



TABLEAUX DES CURSUS

LE CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ART DRAMATIQUE

A titre transitoire, et dans l'attente de la signature d'une convention entre la Région Ile-de-France et les autres collectivités locales pour la mise en place d'un Cycle d'Orientation Professionnelle (CEPI en préfiguration) et du Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), le Conservatoire de Versailles organise un cycle d'enseignement se concluant par un Diplôme d'Études Théâtrales (DET), destiné aux jeunes acteurs envisageant donner une orientation professionnelle à leurs études artistiques. La structure des enseignements dispensés dans ce cadre repose sur les dispositions du décret ministériel n° 2005-675 du 16 juin 2005 et sur le schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la Culture et de la Communication (version 2006).

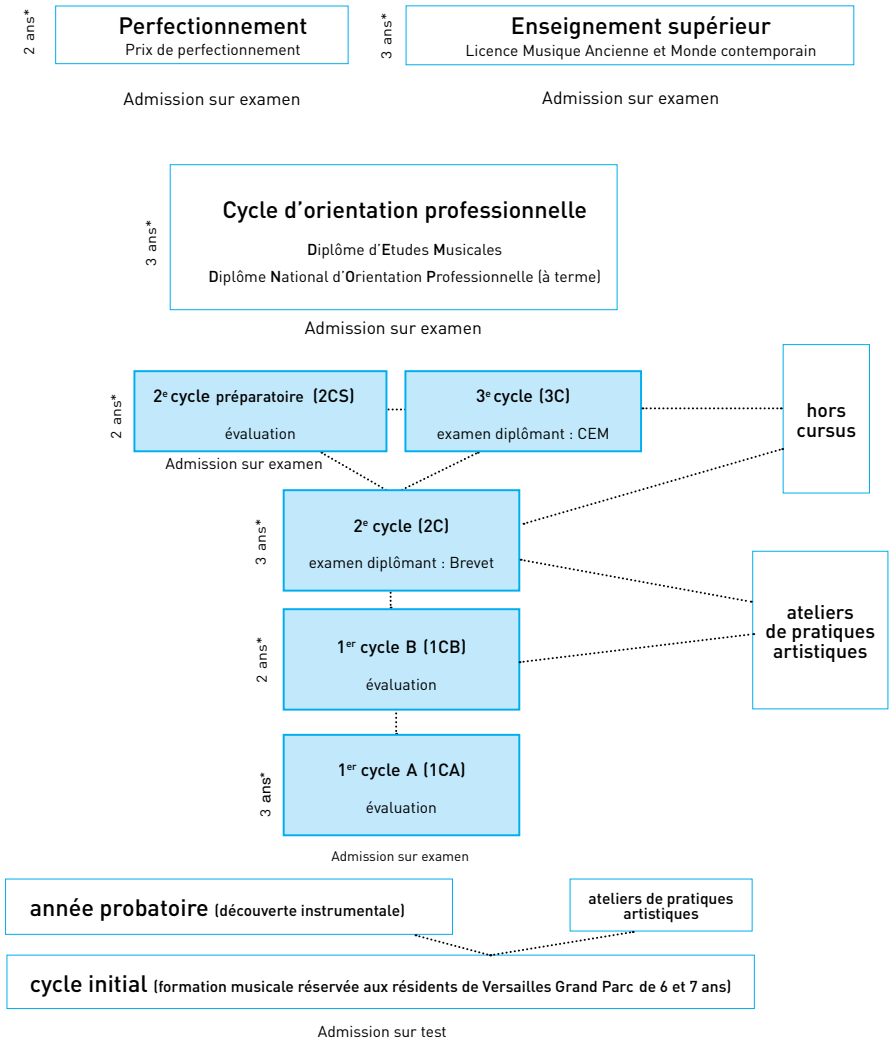
Ce cycle s'adresse aux jeunes gens à partir de 18 ans. Le volume d'enseignement en Cycle d'Orientation Professionnelle représente 1 054 heures de cours et de travaux dirigés réparties sur 2 années.

Les enseignements reposent sur un entraînement corporel et vocal notamment par la pratique du chant et de la danse, le développement du travail d'interprétation, l'approfondissement de la culture théâtrale, le renforcement des moyens d'expression artistique. Des ateliers menés par des intervenants du monde professionnel viennent compléter les enseignements réguliers. Les projets personnels et collectifs seront encouragés et permettront de vérifier l'engagement artistique des étudiants.

Des partenaires institutionnels ou privés, conventionnés avec le Conservatoire peuvent être associés à cette démarche éducative.

L'évaluation terminale conduit à la délivrance du Diplôme d'Études Théâtral (DET).

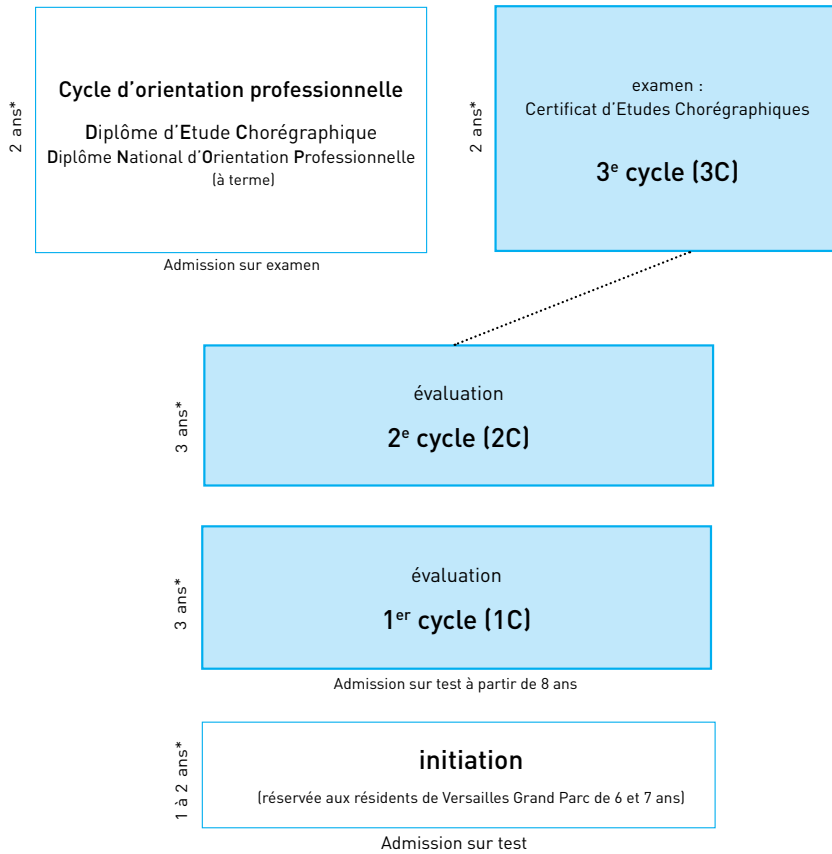
CURSUS MUSIQUE



* Durées de références

CURSUS DANSE

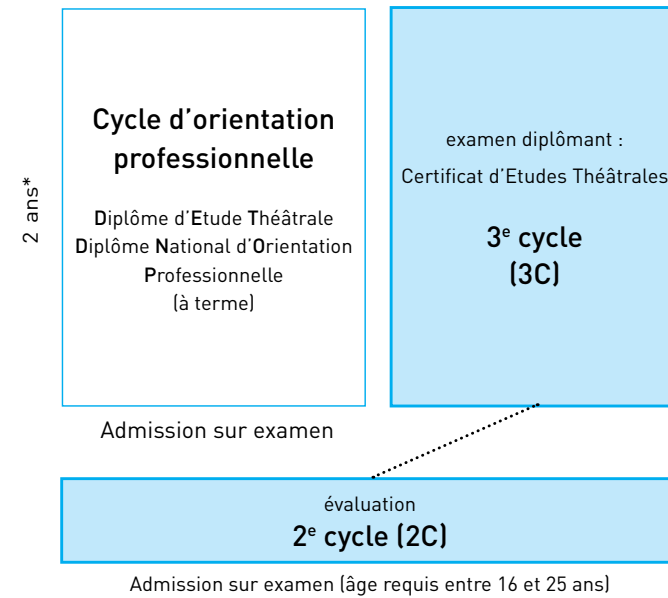
22



*Durées de références

CURSUS ART DRAMATIQUE

23



*Durées de références

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

24

Ces classes permettent à près de 400 élèves de mener des études artistiques en harmonie avec l'enseignement général. Les classes de musique vont du cours préparatoire à la terminale, celles de danse classique de la 6^e à la terminale. La scolarité du Conservatoire est gratuite pour les élèves du primaire, du collège et pour les lycéens préparant le baccalauréat Théâtre Musique Danse (TMD).

LE PRIMAIRE

Les études générales et les études musicales se déroulent à l'école Lully-Vauban. Les élèves reçoivent un enseignement musical complet (formation musicale, instrument, chorale, orchestre) par des enseignants du Conservatoire.

Ecole Lully-Vauban - 87 avenue de Paris - 01 39 51 71 39

LE COLLÈGE

Les études générales sont dispensées au collège Rameau (de la 6^e à la 3^e), les études musicales et chorégraphiques au Conservatoire.

Collège Rameau - 1 Rond Point des Condamines - 01 39 50 76 64

LE LYCÉE

Préparation au bac TMD

Les études reposent sur les enseignements dispensés par le lycée et le Conservatoire. Ce dispositif d'horaires aménagés est particulièrement adapté aux élèves admis en Cycle d'Orientation Professionnelle musique ou danse.

Lycée La Bruyère - 35 avenue de Paris - 01 39 50 04 37

AMÉNAGEMENTS D'HORAIRES SPÉCIFIQUES

Préparation aux bacs L et S

Afin de permettre aux jeunes lycéens ayant une solide pratique musicale ou chorégraphique de poursuivre des études générales intégrant l'option musique ou danse au bac, le lycée La Bruyère propose un aménagement d'horaire spécifique préservant un emploi du temps compatible avec la préparation des diplômes du Conservatoire et celle d'un bac général.

LES ENSEIGNEMENTS HORS CURSUS

25

Des enseignements musicaux « hors cursus » viennent compléter l'offre pédagogique du Conservatoire. Ils sont destinés aux enfants et aux adultes souhaitant engager (ou prolonger) une pratique musicale encadrée par des professeurs de l'établissement – sans être soumis aux contraintes du cursus. Deux dispositifs sont prévus :

ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE

En fonction des places disponibles et selon leur âge et leur niveau, les élèves souhaitant mener cette pratique artistique plus souple, ont la possibilité de s'inscrire aux ateliers suivants :

- Atelier vocal (6-8 ans, 9-13 ans, 3C) ;
- Créa-son (atelier d'informatique musicale) (6-8 ans, 9-13 ans) ;
- Atelier de percussions (7-9 ans) ;
- Petite formation (ensemble de guitares, musique ancienne, jazz, musique de chambre) ;
- Orchestres (orchestres de niveau 1, orchestre à cordes, orchestre d'harmonie, orchestres symphoniques, Big Band)

HORS CURSUS INSTRUMENTAL

Ce dispositif peut accueillir des élèves pour un enseignement instrumental individuel, impérativement conjugué à une pratique collective de la musique. L'accès au dispositif hors cursus incluant un enseignement instrumental individuel suppose l'obtention préalable du Brevet de 2^e cycle ou du Certificat de 3^e cycle délivrés par le Conservatoire de Versailles.





26

Avec plus de 150 manifestations publiques produites chaque année, le Conservatoire donne un prolongement aux enseignements de ses élèves et participe activement à la vie culturelle locale.

Dévoiler au public le talent des jeunes artistes, faire goûter à ces élèves l'expérience de la scène dès leurs premiers apprentissages, accueillir dans les murs des professionnels, échanger avec des établissements de diffusion inscrits sur le territoire, tels sont les enjeux de la saison culturelle du Conservatoire. Hormis les spectacles donnés dans certains lieux professionnels de diffusion, toutes ces manifestations sont gratuites.

RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

Par les départements pédagogiques. Auditions de classes, « Salons de musique » des vendredis soirs, présentations publiques hebdomadaires du département de musique ancienne, lundis du jazz... Encadrées par l'équipe pédagogique ces productions publiques viennent approfondir les parcours de formation des étudiants.

SAISON CULTURELLE

Coup de projecteur sur les pratiques collectives. Concerts d'orchestre, spectacles de danse, créations théâtrales, opéras, récitals de solistes, la saison du conservatoire se compose d'événements d'envergure donnés à l'auditorium ou dans des lieux de diffusion extérieurs.

Ces projets artistiques sont autant de mises en situations professionnelles permettant aux élèves et étudiants d'aller à la rencontre des publics tout en favorisant la diversité des lieux de production.

Le Mois Molière est aussi l'occasion pour le conservatoire de se mettre en fête tout le mois de juin et de présenter les programmes les plus aboutis au public du festival.

27

HORS LES MURS

À la rencontre de nouveaux publics, à la découverte d'un lieu. Ce cycle de concerts contribue à l'animation du territoire et en particulier de la ville et de ses établissements culturels, la Bibliothèque municipale, les Archives communales, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles, les Salons de l'Hôtel de Ville, de la Préfecture, le Musée Lambinet, l'Université Inter-Âges... Ces lieux deviennent, le temps d'un spectacle, le cadre exceptionnel d'une rencontre entre les étudiants et des publics exceptionnels.

MASTER-CLASSES

Un invité à l'honneur. Ces cours publics fédèrent étudiants et professeurs d'un même département pédagogique autour d'un projet commun pendant quelques jours. Ils prolongent le travail mené en classe par les professeurs et apportent le regard extérieur d'un artiste de renom sur un domaine précis. Les master-classes se concluent par un concert présentant le travail mené par les étudiants et laissant toute liberté à l'artiste invité de se produire à l'issue de la présentation.

Le public découvre à ces occasions la « version concert » d'une technique ou d'un répertoire, de jeunes musiciens talentueux en cours de formation et un soliste international.

Les théâtres partenaires du Conservatoire s'associent à cette démarche pédagogique en mettant en relation des élèves et des artistes au sein même de leurs espaces dédiés à la création.

LE CONSERVATOIRE S'INVITE AU THÉÂTRE

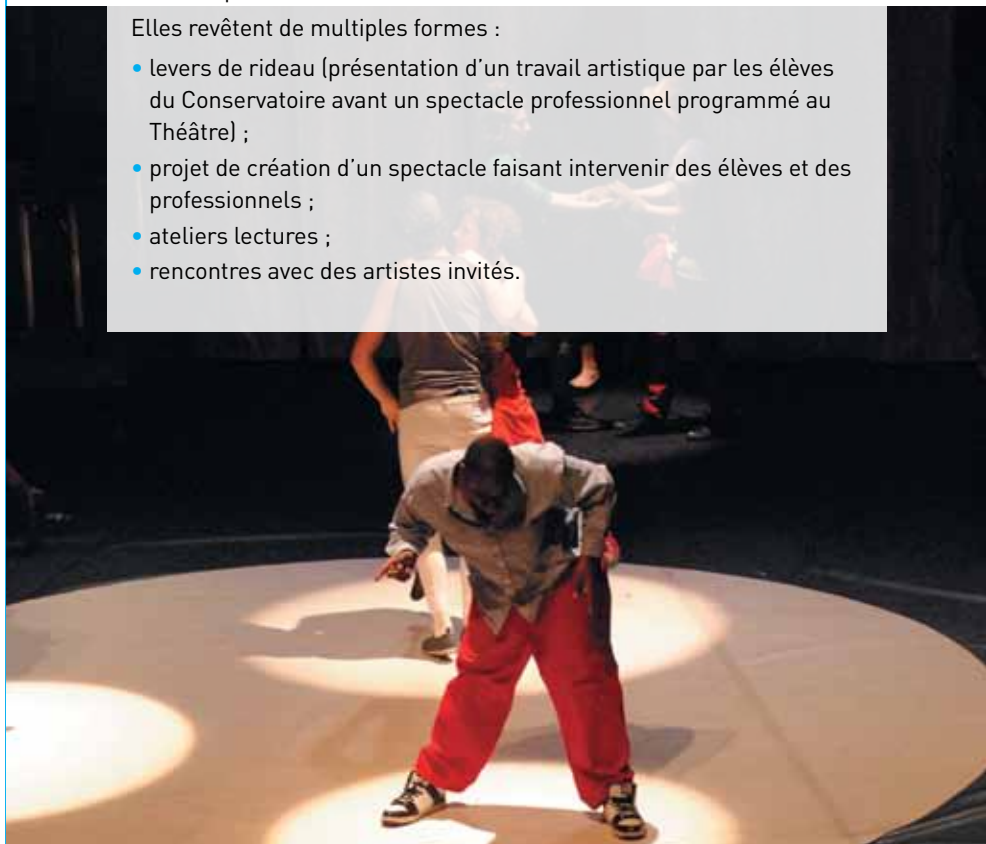
Les étudiants du Conservatoire poussent régulièrement les portes des théâtres du département des Yvelines : le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, Scène Nationale, L'Onde, théâtre et centre d'art, le centre culturel La Barbacane, le théâtre Montansier...

Ces derniers s'associent avec le Conservatoire pour réaliser des projets conçus en cohérence avec les axes pédagogiques de l'établissement et en lien avec leur programmation artistique.

Ces mises en situation professionnelle permettent aux étudiants de rencontrer artistes, équipes techniques et de se confronter à un nouveau public.

Elles revêtent de multiples formes :

- levers de rideau (présentation d'un travail artistique par les élèves du Conservatoire avant un spectacle professionnel programmé au Théâtre) ;
- projet de création d'un spectacle faisant intervenir des élèves et des professionnels ;
- ateliers lectures ;
- rencontres avec des artistes invités.



ADMISSIONS

L'admission en Classes à Horaires Aménagés se déroule sur examen d'entrée au mois de mai de l'année précédente.

L'admission des enfants en Cycle initial musique et en initiation danse est réservée aux enfants résidant dans la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et âgés de 6 à 7 ans.

Elle se fait sur test d'aptitude entre le 12 et le 15 septembre 2011.

L'ordre de passage est remis lors de l'inscription.

De même, toutes les autres admissions sont prononcées sur examens d'entrée.



LIMITES D'ÂGES

Limite d'âge pour les études chorégraphiques

	Initiation	1 ^{er} Cycle	2 ^e Cycle	3 ^e Cycle	COP
Danse	6 - 7	8 - 13	11 - 16	à partir de 14 ans	à partir de 14 ans

Les limites d'âges d'entrée en début de cycle

	Cycle Initial	Probatoires	1 ^{er} Cycle	2 ^e Cycle	3 ^e Cycle	COP
Piano, violon	6 - 7	10	11	16	21	23
Alto, clarinette, flûte à bec, flûte traversière, guitare, harpe, percussion	6 - 7	10	11	16	21	23
Violoncelle, clavecin, hautbois, saxophone	6 - 7	11	12	16	21	23
Basson, cor, trompette	6 - 7	11	15	18	23	27
Contrebasse, orgue, trombone, tuba	6 - 7	18	19	22	25	27

Les âges minimum requis en début de cycle

	1 ^{er} Cycle	2 ^e Cycle	3 ^e Cycle	COP
Chant	17			
Danse	8	11	14	14
Art dramatique		16	17	18

TARIFS ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Droit d'inscription : 35 euros (payable à l'établissement du dossier d'inscription ou de réinscription et non remboursable).

Droit de suivi pédagogique avant l'examen d'entrée : 37,30 euros (déduit de la première redevance des droits de scolarité en cas d'inscription définitive). Ce droit s'applique aux nouveaux candidats instrumentistes. Il couvre les rencontres avec un enseignant de la discipline présentée à l'examen.

Droit de scolarité :

	RÉSIDENTS VGP	YVELINOIS	NON YVELINOIS
MUSIQUE			
Cycle initial - Formation musicale/Chant choral	218,85 €	-	-
Ateliers tous niveaux	154,70 €	181,30 €	206,85 €
1 ^{er} Cycle - Coursus complet ou discipline isolée	287,95 €	558,05 €	991,20 €
Instrument ou discipline supplémentaire *	283,30 €	553,40 €	986,55 €
2 ^e Cycle - Coursus complet ou discipline isolée	405,85 €	728,35 €	1 210,45 €
Instrument ou discipline supplémentaire *	401,20 €	723,70 €	1 205,80 €
Hors cursus	401,20 €	728,35 €	1 210,45 €
3 ^e Cycle - Coursus complet ou discipline isolée	507,00 €	908,20 €	1 210,45 €
Instrument ou discipline supplémentaire *	401,20 €	723,70 €	1 205,80 €
2 ^e Cycle préparation au Cycle d'Orientation professionnelle	507,00 €	908,20 €	1 210,45 €
Instrument ou discipline supplémentaire *	401,20 €	723,70 €	1 205,80 €
Cycle d'orientation professionnelle	507,00 €	908,20 €	1 210,45 €
Perfectionnement	585,75 €	964,65 €	1 320,10 €
Enseignement supérieur	250,00 €	250,00 €	250,00 €
DANSE			
Initiation	154,70 €	-	-
Ateliers tous niveaux	154,70 €	181,30 €	206,85 €
1 ^{er} Cycle	287,95 €	558,05 €	991,20 €
2 ^e Cycle	405,85 €	728,35 €	1 210,45 €
3 ^e Cycle	507,00 €	907,90 €	1 210,45 €
Cycle d'orientation professionnelle	507,00 €	907,90 €	1 210,45 €
ART DRAMATIQUE			
2 ^e Cycle	287,95 €	618,75 €	1 210,45 €
3 ^e Cycle	287,95 €	618,75 €	1 210,45 €
Cycle d'orientation professionnelle	287,95 €	618,75 €	1 210,45 €

* Y compris pour les élèves des classes à horaires aménagés

Toute année scolaire commencée est due en totalité.

Modalités de règlement des droits de scolarité

Par mesures de développement durable et de sécurité, le paiement se fait par défaut par prélèvement automatique ou par carte bancaire.

- par prélèvement automatique : en huit prélèvements automatiques maximum ;
- par carte bancaire : en un seul versement à la rentrée ;
- par carte bancaire : en deux versements, le premier au 1^{er} octobre ou, le cas échéant, à la date de l'examen d'entrée, le second au 1^{er} février de l'année scolaire en cours ;

Un justificatif de domicile est nécessaire pour bénéficier du tarif résidents Versailles Grand Parc.

En cas de règlement par chèque, le paiement est à établir à l'ordre du Trésor Public

Abattements

Le tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux droits d'inscription.

Application d'une réduction de 10% en faveur des familles résidentes de Versailles Grand Parc d'au moins 3 enfants à charge fiscalement, sur présentation du livret de famille et du dernier avis d'imposition ou de la carte Famille (pour les familles versaillaises).

Une réduction de 5 € est appliquée pour les élèves inscrits dans 2 spécialités conformément à l'évolution des modes d'affranchissement.

Locations d'instruments

LOCATIONS D'INSTRUMENTS - Tarif forfaitaire mensuel (sauf pour un concert)

Instrument d'une valeur inférieure à 760 €	20,85 €
Instrument d'une valeur comprise entre 760 et 3 050 €	40,40 €
Instrument d'une valeur supérieure à 3 050 €	67,05 €
Cauton forfaitaire (rendue au retour de l'instrument)	135,00 €



INSCRIPTIONS

Dossiers d'inscription

Disponibles au début du mois de juillet :

- sur demande par courrier
- sur www.conservatoire.versailles.eu
- sur www.versaillesgrandparc.fr

Dossier de réinscription

Il est envoyé par courrier au début du mois de juillet à tous les élèves inscrits au Conservatoire en 2010-2011.

Date de retour des dossiers

	Hors temps scolaire	CHAM
Première inscription	Du jeudi 1 ^{er} septembre au mardi 13 septembre inclus*	Clôt (durant le mois d'avril de l'année précédente)
Réinscription	Avant le dimanche 14 août	Avant le dimanche 14 août

* Détails des horaires en période d'inscription : **du lundi au jeudi** de 10h à 12h et de 14h à 18h30
Vendredis 2 et 9 septembre de 10h à 12h et de 14h à 19h
Samedi 10 septembre de 9h30 à 17h.

Rencontres professeurs et élèves se présentant aux examens d'entrée

Du lundi 12 au samedi 17 septembre 2011

Examens d'entrée (consultable sur le site internet au mois de juillet)

Licence Musique ancienne et Monde contemporain :

mardi 13 et mercredi 14 septembre 2011

Etudes chorégraphiques :

- tous niveaux danse classique et danse contemporaine : mercredi 14 septembre 2011 (heure de passage remis lors de l'inscription).
- Cycle d'Orientation Professionnelle danse classique ou contemporaine : jeudi 13 octobre 2011

Etudes musicales et art dramatique :

entre le lundi 3 et le samedi 15 octobre 2011

Entretiens individuels avec les élèves admis en Cycle d'Orientation

Professionnelle : du lundi 17 au jeudi 20 octobre 2011

Test de Formation Musicale :

date et horaire de passage remis lors de l'inscription

Reprise des cours

Classe	CHAM primaire à l'Ecole Lully-Vauban	CHAM et CHAD Collège et Lycée au Conservatoire	Hors Temps Scolaire
Date	vendredi 16 septembre	jeudi 15 septembre à 14h	lundi 19 septembre

Inscriptions pour le secteur hors temps scolaire et les Aménagements d'horaires (bac L et S).

Le formulaire d'inscription doit être retourné au service de la scolarité du Conservatoire, accompagné de :

- Règlement des droits d'inscription ;
- Règlement du droit de suivi pédagogique pour les instrumentistes présentant l'examen d'entrée ;
- 3 photos d'identité ;
- Un justificatif de domicile *.

Aux droits d'inscription s'ajoutent, pour les élèves définitivement admis, les droits de scolarité. L'inscription devient effective seulement après paiement de ces droits. Ces tarifs non remboursables sont fixés par délibération du conseil communautaire.

* **Justificatif de domicile :** avis d'imposition sur le revenu, avis d'imposition à la taxe d'habitation ou à la taxe sur le foncier bâti, ou, à défaut, quittance de loyer ou titre d'occupation, facture EDF/GDF, de téléphone, d'eau, bulletin de salaire, certificat de scolarité, carte d'électeur en cours de validité, etc. Ces documents, établis en nom propre, doivent dater de moins de 6 mois. (Les personnes majeures résidant dans la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc en internat, en logement universitaire ou en foyer bénéficient du tarif « Résidents Versailles Grand Parc ». Les personnes hébergées dans la Communauté d'Agglomération devront fournir 2 justificatifs en nom propre où doit apparaître l'adresse où elles déclarent être hébergées, ainsi qu'un certificat d'hébergement fourni par l'hébergeant.).

Inscriptions pour les CHAM des établissements versaillais (Primaire, collège et bac TMD)

Le formulaire d'inscription doit être retourné au service scolarité du Conservatoire, accompagné de :

- 3 photos d'identité

La scolarité est gratuite. Néanmoins, ceux qui souhaitent pratiquer un second instrument ou toute autre discipline supplémentaire sont considérés comme des élèves du secteur hors temps scolaire et doivent, à ce titre, régler les droits d'inscription et de scolarité correspondants.

Les études menant aux bacs L et S donnent lieu au versement de droits d'inscriptions et de scolarité (voir secteur hors temps scolaire).

ORGANISATION ET RÈGLEMENTS

La vie de l'établissement s'organise autour de comités de direction, de conseils pédagogiques et du conseil d'établissement. Cette instance de concertation est coprésidée par Patrick Confetti, vice-président délégué à la culture de Versailles Grand Parc et par Marie-Annick Duchêne, premier maire-adjoint de Versailles.

Le **règlement pédagogique** définit l'organisation et le contenu des enseignements au Conservatoire de Versailles. Il est disponible sur simple demande à l'accueil du Conservatoire ou téléchargeable sur www.conservatoire.versailles.eu

Le **règlement intérieur** est à votre disposition à l'accueil du Conservatoire et sur www.conservatoire.versailles.eu

SÉCURITÉ SOCIALE

Entre 16 et 28 ans, les étudiants bénéficient d'un régime de sécurité sociale spécifique. Dès l'année scolaire de leur 16^{ème} anniversaire, les élèves ne fréquentant pas un établissement d'enseignement scolaire ou supérieur (lycée, université, école spécialisée, IUT, BTS, classes préparatoires, etc.) doivent remplir au service scolarité du Conservatoire un dossier d'affiliation à la sécurité sociale étudiante. Ils sont exonérés de cotisation jusqu'à l'âge de 20 ans. La date limite de ces inscriptions est fixée au 31 décembre 2011.

Les étudiants inscrits en Licence Musique ancienne et Monde contemporain bénéficieront de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante par l'Université de Versailles-Saint-Quentin.

34

BOURSES D'ÉTUDES

Des bourses d'études peuvent être accordées, sous certaines conditions, par le Ministère de la Culture et de la Communication aux élèves de 2CS, de COP ou de perfectionnement effectuant un cursus complet au Conservatoire de Versailles. Les dossiers sont à retirer au service de la scolarité en cours d'année scolaire. L'information sera communiquée par voie d'affichage.

L'APEC

L'Association des Parents, Elèves, anciens élèves et amis du Conservatoire assure des prestations à destination des élèves : aide au logement, bourses aux partitions, location d'instruments, étude surveillée...

Renseignements au 01 39 02 38 91 - ca@apecversailles.com

LES PARTENAIRES

Les Conservatoires et Écoles de musique de Versailles Grand Parc
Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Vallée de Chevreuse
Le Centre de Musique Baroque de Versailles
Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris
Le Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)
L'École Nationale de Musique, de Danse et de Théâtre de Mantes en Yvelines
L'École Départementale de Théâtre du 91
L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
L'Université de Paris Ouest Nanterre la Défense
Le Théâtre Montansier de Versailles
Le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, Scène nationale
L'Onde, espace culturel de Vélizy-Villacoublay
Le Centre culturel La Barbacane, Scène conventionnée de Beynes
Le Chapiteau de Porchefontaine
Le Versailles Jazz Festival
Le Mois Molière...

ACCÈS

CONSERVATOIRE

24 rue de la Chancellerie
78000 Versailles
Tél. 01 39 50 24 53
Fax 01 39 51 26 81

ACCÈS SNCF

Gare de Château Versailles Rive Gauche ligne C du RER (à 5 minutes à pied)

Gare de Versailles-Chantiers ligne Paris-Montparnasse (à 15 min à pied)

Gare de Versailles Rive droite ligne de Paris-Saint-Lazare (bus A, H, descendre à l'arrêt gare Rive gauche)



35

Le Conservatoire de Versailles est un service rattaché à la Direction de l'enseignement musical et de la culture de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

Directeur : Bernard Soulès
Conseillers aux études : Philippe Raynaud et recrutement en cours
Secrétaire générale : Lucie Tacheau
Scolarité : Virginie Dietrichs, Nicole Flament
Secrétariat : Martine Huve, Dominique Travert
Chargée des animations et de la communication : Anne-Claire Ridoret
Régisseur technique : Arnaud Protin
Régisseur technique adjoint : Jacky Nolet
Surveillants : Zahra Belarbia, Daniel Humblet, Patrick Lerouge, Jacky Nolet
Accueil : Jacqueline Anési, Christine Berthelot, Lionel Lorentz-Dechance

L'OUVERTURE AU PUBLIC DES SERVICES ADMINISTRATIFS EST ASSURÉE :

- en période scolaire, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h ;
- pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

L'OUVERTURE DU BÂTIMENT AU PUBLIC EST ASSURÉE :

- en période scolaire, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 22 h et le samedi de 9 h à 21 h ;
- pendant les vacances scolaires le bâtiment est accessible aux élèves de 9 h à 17 h.